n° 15
1882

N° 27. — Deuxième Année. PRIX : 15 CENTIMES Samedi 14 Janvier 1882.

LE CARILLON DE ST-GEORGES

POLITIQUE
RÉPUBLICAIN

SATIRIQUE
HEBDOMADAIRE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
3, Rue de la Pyramide, 3, Lyon-Vaise

VENTE EN GROS : rue de Jussieu, 1

AU DÉTAIL : chez tous les Libraires
et Marchands de journaux.

ABONNEMENTS :
LYON : un an, **8** fr. — Six mois, **5** fr.

RÉCLAMES . . . . . la ligne **1** »
ANNONCES. . . . . — **0 50**
Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Les Annonces sont reçues à Lyon : Imp. Beau jeune, rue de la Pyramide, 3, Vaise. — A Paris : Agence Ewig, rue d'Amboise,

Le nouveau saint des catholiques français

SOMMAIRE

Carillon, par Jean GUIGNOL. — **Le nouveau Saint des catholiques français.** — Revue de la Semaine. — **Le Respect de la Loi.** — Veinard de Falsacappa ! — **Le Socialisme du « Réveil Lyonnais. »** HISTOIRES VRAIES : *Mésaventure d'un Commis de Magasin.* — VARIA : **Les Enterrements Civils et la Législation.** — Dernières nouvelles. — Feuilleton.

CARILLON

Quoi que c'est donc que toutes ces manigances? Qui que nous a fichu de partiquyers comme çà, nom d'un rat?

Gn'a pas de bon sanque de n'avoir tout le temps de charipes que, non contents de nous emmieller tout le long de notre esistance, y voudriont z'encore nous chaparder ça que nous appartient ! Ah ! bein. non ; y faudrait voir à faire un peu attention à note ovrage, et qui ne viennent pas faire de bousillage sus note pièce.

Maginez-vous un brin, les gones, que nous étions avè le cousin Gnafron et tous les copains autour de la table en train de rigoler en nous rinçant le corgnolon avè de bonne vinasse, la Madelon, que présidait, venait de découper en autant de morceaux qu'y avait de billes une énorme couronne de brioche que n'avait farbriqué note mitron de la rue de la Loge et qu'y n'y avait fourré dedans z'un pois z'et une fève.

Y s'agissait rien moins que de tirer les rois, nom d'un rat! Mais mes gaillards y se brandigollaient tous à l'entour de la sarviette oùsqu'on avait caché les morceaux, pace qu'y voulions tous avoir la fève. Hein! C'est surtout ce grand soiffard de Gnafron que l'y fesait de z'œils en coulisse, qu'y n'en ouvrait un portail, un portail si large, qu'on aurait pu l'y donner à manger avè z'une pelle à four.

C'est qui vous devide que la brioche c'est comme les bugnes et les matefaims, çà vous bourre, et alorsse y faut boire ; et quand y boit, ce grand liche-à-mort, y lui semble censément que les anges l'y pissent dans la bouche. Et pis si on l'y fait de z'observations, y vous rebrique que, quand on a bein chiné durant toute la semaine, y fait bon noyer les chagrins et les peines, et, le verre en main, se payer une tranche de veritable amiquié.

Mais v'la-t-y pas qu'on frappe à la porte de la cambuse, et la Madelon va z'ouvrir, et y rentre quatre z'espèces d'artignoles, qu'on aurait dit plutôt des grippes-sous de grands chemins.

Je les reluque de haut en bas, pace que leurs binettes ne me reveniont pas, si tellement y z'aviont l'air marque-mal. D'abord y en avait un gros avè z'un panier d'un côté et un grand rifflard rouge de l'autre, qu'y ressemblait en plein au père *La Poire* avè son toupet, ses côtelettes et son briquetage. Par darnier, y en avait un petit avè z'un gros bedon que gambillait. qu'y aurait fallu z'un miracle pour l'y mettre les deux guibolles de même longueur. Y semblait z'un vrai roi peteret, nom d'un rat!

Et pis les deux autres compagnons s'avancent vers la table, oh ! pour ceusses-là, bein sûr qu'y z'aviont l'air canaille. Y avait z'un grand galavard, avè son panaire tout boutonné par devant, avè son picou à crochet sus de grandes moustaches, sa boîte à cornes sus l'oreille, de gros yeux ronds en boule de loto, et avè çà un gourdin à sarvir de parmission d'onze heures au coin de la rue Vide-Bourse, y n'avait l'air d'un vrai fourachaux, quoi ! Et pour compléter le bouquet, j'arquepince une grande carcasse noire. avè z'une levite à sous-pied comme un frocard de sacristie, et les cheveux plats, le museau long et la gueule baveuse, une vraie tête de fouine, çui-là; enfin finablement que ça n'avait jeté un seau d'eau sur la gaîté de Gnafron et de toute l'aimable sorciété, que nous avions tous resté la bouche ouverte.

Au mement que j'allais leur s'y demander çà qu'y voulaient, v'la t-y pas ce grand marque-mal, au pif crochu, que fourre ses arpions sus le gâteau pour nous le chipper, pendant que le père La Poire l'arrapait de son flanc pour le coller dans son panier, et le Rodin, lui aussi, allongeait ses griffes pour faire peter la fève ; je perds pas de temps, je saute sus ma tavelle et je leur z'y fabrique de moulinets de picarlats sus le cotivet; la Madelon prend son balai, Gnafron décroche son

tire-pied et nous leur z'y fesons débarouler les escayers quatre à quatre, qu'y n'ont pas demandé leur reste.

Croyez-vous qui z'oyent un fier toupet, ces charipes? Que c'était tout simplement des monarchiards, de badinguistes, de z'orléanisses et de cafards qu'aviont pris d'assaut mon ateyer, et que pensiont faire ripaille avè note gâteau et note vinasse. Mais bernique! va-t-en voir s'y viennent, Jean. Nous n'avons pas de miel aux œils, nous autres.

Vous savez, les gones, que ce que je vous devide n'est pas de blagues. C'est pas le parmier coup qu'y nous ont éborgnés, et qu'y charchent à nous fourrer dans la piautre et la melasse.

Attention, les frangins, y nous gueulent tous qu'y sont pus republicains que la Republique; y piaillent qu'y veulent note bonheur, y quinchent mêmement qu'y sont prêts à n'en crever pour nous faire plaisir; s'y veulent être nos depotés ou bein nos sélateurs, c'est pas pour l'argent que ça gagne, qu'y veulent la place, c'est pour être nos devoyés sarviteurs. Enfin y sont prêts à vider note pot de machin et à le rincer si ça peut nous être agriable.

Nous ons besoin pus que jamais de bien tâter pour ne pas nous laisser gourrer; vous savez comme les iraignes attrapent les mouches. Y ne nous faut pas de melachons que font semblant d'aller en avant et que bridٍent leurs chevaux par la queue, de peur de leur z'y casser les dents.

Nous ons besoin d'hommes à caboches, qu'ayent d'aime et de jugeotte; aussi je vous rebrique, y nous faut nommer ceusses que connaissent la chiffre impolitique, qu'ont de sanque dans les veines et non pas du jus de navets; dans ce mement, nous ons besoin de dépotés et de menistres pour de bon; de ceusses-là qu'ont de moigne et de biceps, y faut qu'on puisse dire que la Republique est sarvie par de veritables republicains.

Vous savez, les gones, que Guignol a sa trique qui n'est pas feignante; marchons ensemble et nous ne débaroulerons pas dans la raze. Pour l'élession du sénacle, vous venez encore de vitrer que les délayés senatoriaux ont bein emboîté le pas et qu'y z'ont voté pour de bons republicains. Mais faut pas s'arrêter en si bon chemin, y faut que ce soye la darnière pièce que va tramer le sénacle. Y ne faut qu'une chambre qui soye envoyée par le suffrage univarsel et qui soye chargée directement par le pays d'arreprésenter et de défendre ses intérêts.

Croyez en vote vieux t'ami,

JEAN GUIGNOL.

LE NOUVEAU SAINT
DES CATHOLIQUES FRANÇAIS

Lorsque, naguère, nos catholiques ont brûlé de l'encens sous le nez de Labre-le-Pouilleux et proclamé la sainteté de la crasse, ils n'ont voulu qu'amuser la galerie et permettre aux libres-penseurs de dépenser leur bile en pure perte.

De ce saint-là ils se moquent comme Tony Loup d'une pomme, pour me servir d'un proverbe fort usité à Lyon.

Le véritable saint qu'ils vénèrent aujourd'hui, le seul devant lequel ils s'inclinent, dont ils lèchent les bottes encore humides de sang français, le seul qu'ils implorent avec ferveur, les mains jointes, avec tous les spasmes de la plus abjecte des dévotions, c'est le chancelier d'Allemagne, le prince de Bismarck...

Ecoutez ces litanies que le Pape, à genoux devant le chancelier, débite d'une voix dolente et que tous nos catholiques français, répètent en chœur :

O Bismarck, sanctissime *Bismarck, vous qui, après avoir persécuté l'Eglise dans la personne de quelques évêques, daignez jeter sur nous des yeux compatissants, exaucez-nous!*

O Bismarck, sanctissime *Bismarck, vous qui voulez rétablir le pouvoir temporel des papes, exaucez-nous!*

O Bismarck, sanctissime *Bismarck, vous qui, par nous, par le* Syllabus, *voulez museler la Révolution triomphante et la libre-pensée impie, exaucez-nous!*

O Bismarck, sanctissime *Bismarck, vous qui voulez nous aider à renverser la République, exaucez-nous!*

PRIÈRE

O Bismarck, sanctissime *Bismarck, humblement prosternés à vos pieds, nous implorons l'assistance de « votre main de fer. » Hâtez-vous, car nous périssons! Accourez à la tête de vos vaillantes légions, envahissez cette France maudite qui méconnaît la loi de Dieu et de la sainte Eglise. Venez, et que le feu purifie cette terre que Dieu ne bénit plus; venez, et que les défenseurs de la République athée soient écrasés sous le poids de votre épée vengeresse; venez, et que l'Italie, ne pouvant plus compter sur le concours de la France mutilée et dévastée, soit obligée de rendre la Ville Eternelle à notre Pontife, à notre Père Léon XIII; venez, et nous vous ouvrivons nos caisses et nos bras; venez et nous vous bénirons, venez, et vous éclipserez la gloire de tous les saints du Paradis que nous chargeons d'intercéder auprès de vous.* Amen!

*
* *

M. de Bismarck, à ce qu'affirment les journaux catholiques français, serait en train de vouloir *exaucer les vœux patriotiques de nos excellents cléricaux.*

Mais M. de Bismarck, tout saint qu'il est devenu, pourra s'assurer par lui-même que le temps des miracles *est passé, et que l'on ne ressuscite plus des cadavres aussi putréfiés que le Pouvoir Temporel des Papes!*

BIBI.

REVUE DE LA SEMAINE

VENDREDI. — La question romaine est de plus en plus à l'ordre du jour. M. de Bonne...chose, qui vient de prosterner sa Grandeur aux pieds de Léon XIII, adresse à son clergé une lettre pastorale dans laquelle il démontre la nécessité, pour la tranquillité de l'univers, de la restauration immédiate de la puissance temporelle du Pape.

Cette Eminence rouge voudrait nous persuader qu'il n'est pas permis aux puissances de tolérer plus longtemps la situation actuelle faite au Pape. Aussi M. de Bonne...chose, qui est de taille à rendre des points à Calino, sur les questions diplomatiques, ne trouve-t-il rien de mieux, pour trancher ce nouveau nœud gordien, que de rendre Rome au Pape et d'envoyer les Italiens c...hercher ailleurs une capitale pour leur royaume.

Je suis bien persuadé que nos rusés ultramontains n'aboutiront pas mieux dans cette démarche insensée que de prendre la lune avec les dents. Ce qui ne leur empêchera pas de chercher par tous les moyens possibles à créer des complications nouvelles au gouvernement de la République.

SAMEDI. — Réunion publique à l'Alcazar, à laquelle étaient invités tous les républicains de Lyon et de la banlieue.

Nous n'en parlerons que pour mémoire, car ça n'a été, tout le long, qu'un vrai *potpourri*, du milieu duquel émergeait le piton rutilant de l'administrateur du *Réveil Lyonnais*. On a parlé de tout, excepté de l'objet de la réunion: De l'attitude des électeurs sénatoriaux.

Les délégués auraient bien pu y assister pour prendre une leçon de maintien; car *les âmies* du BAVARD s'y étaient donné rendez-vous pour acclamer la présidence de leur *favori*.

Nous ne pouvons donc pas oublier de mentionner ce détail, car cette *intéressante partie* de la société était en assez grande nombre et ne s'est pas montrée moins enthousiaste dans ses élans d'applaudissements ou de réprobation pour ses amis ou pour ses adversaires politiques.

On a craint un instant que le nez rubicond de Tony Loup ne mît le feu à la salle comme aux cœurs de ses administrées.

DIMANCHE. — *Paulo majora*!...

Dans toute la France, et à Lyon en particulier, la démocratie radicale a remporté une victoire que personne ne pourra contester. Les finassiers du centre gauche ont été démasqués; nos délégués sénatoriaux ont su déjouer, malgré les intrigues et les manœuvres de la dernière heure, cette politique cauteleuse qui n'aboutit qu'à l'impuissance.

La France vient de montrer à nos gouvernants qu'elle ne veut plus de faiblesses ni d'hésitations. Le ministère comprendra-t-il maintenant que le pays veut être entendu et surtout obéi.

Il ne lui reste plus, s'il ne veut pas sombrer, qu'à marcher hardiment dans la voie des réformes radicales; il nous faut un ministère énergique qui prouve la virilité non pas par des demi-mesures, mais par des actes.

La France se respecte et veut être respectée au-dedans et au-dehors; elle vient de l'affirmer hautement, en rejetant ceux qui ne pouvaient que la mener à la perte par leur duplicité parlementaire.

— Aujourd'hui ont lieu les funérailles civiles du citoyen Jules Thivollet. Une foule nombreuse, en couvrant sa tombe de couronnes, de fleurs et en l'accompagnant à sa dernière demeure, a voulu donner encore un témoignage de sympathie à ce vaillant soldat de la République et de la patrie, pour lesquelles il n'a jamais marchandé son sang.

C'est un deuil pour la démocratie lyonnaise, et nous associons nos regrets à ceux de ses amis et de sa famille éplorée.

LUNDI. — Toujours le clergé national!...

Quoique la besogne soit sale et dégoutante, nous ne cesserons pas de clouer au pilori les infâmes; quoique nous soyons profondément écœurés et que parfois nous aurions à relater des ignominies que la plume se refuse à écrire. Nous ne montrerons jamais assez ce que sont ces gens-là et comment ils appliquent la morale.

La commune de Villemandeur, à quelques kilomètres de Montargis (Loiret), vient d'être mise en émoi par un horrible scandale. Le curé Jacob, âgé de cinquante-deux ans, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'attentats à la pudeur sur *dix enfants* de huit à douze ans.

Ce *vénérable* ecclésiastique avait jugé prudent de prendre la fuite, espérant protéger sa personne contre les atteintes de la justice. On l'a pincé à Sens, et pour lui faire reprendre les siens, on l'a ramené sous bonne escorte à la prison de Montargis.

Vous verrez qu'il se trouvera des gens assez... religieux, pour excuser ce monstre et dire que c'est une calomnie dont il est victime.

MARDI. — Peut-on rêver rien de plus horrible!...

On a tenté d'enlever les restes de Napoléon III et de son fils dans la chapelle de Chislehurst! Quelles mains ont osé un pareil sacrilège?

Et dans quel but, grand Dieu? Peut-être était-ce pour en faire des reliques qu'on aurait distribuées aux rares bonapartistes restés fidèles à l'homme de Sédan? Ou bien quelques fanatiques voulaient en faire des amulettes pour remplacer le petit *cochon porteveine* que la mode abandonne?

Mais j'y songe; un fabricant de guano, ne pouvant tenir ses engagements et fournir intégralement sa livraison, faute de m...archandise, a pu, seul, concevoir un aussi audacieux projet, dans un moment de désespoir...

— Au dernier moment, on me télégraphie de Londres que cette nouvelle est dénuée de fondement. J'en étais sûr. Qui diable aurait osé mettre les mains là-dedans?

MERCREDI. — Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à nos lecteurs, je ne lis que par hasard les feuilles de sacristies. Aujourd'hui mon épicier a eu la complaisance de plier mon fromage dans un numéro de *l'Eclair*.

Est-ce avec intention? je l'ignore. Je l'en remercie quand même. Toujours est-il que le numéro contient quelques lignes d'injures à l'adresse du CARILLON DE SAINT-GEORGES.

Sans doute, le Rédacteur de cette feuille de .... choux doit être un collaborateur du *Bavard*. Lupanars et sacristies sont presque synonymes.

Je me promets bien, à la prochaine occasion, de frictionner, comme il le convient, l'échine de l'âne qui braît dans les colonnes de cet organe des jésuitières.

A bon entendeur, salut!

JEUDI. — Une circulaire du Préfet de police prescrit aux commissaires de dresser des contraventions contre les industriels qui font circuler des chameaux, dans les rues de Paris, dans un but de réclame.

La circulaire de M. Camescasse prescrit, en outre, la saisie des chameaux et leur envoi... en fourrière.

Pauvres chameaux!...

A Lyon, ils peuvent actuellement circuler en toute liberté. Mais s'il prenait fantaisie à M. Louis d'appliquer le même arrêté sur les trottoirs de notre ville, quelle panique, mon Dieu! dans le clan *des clientes* du BAVARD!...

CLAQUE-POSSE.

LE RESPECT DE LA LOI

Le soir même du jour où les électeurs sénatoriaux venaient d'acclamer les candidatures de MM. Millaud, Vallier, Guyot et Munier, il se fit, à Lyon, une étrange rumeur.

On parla d'une émeute, le sang avait coulé à flots, des centaines de *blanquistes* avaient été broyés par les casse-têtes d'un Piétri nommé Camescasse...

Les détails manquaient. Mais quoique l'on nous fit connaître, à cette heure tardive, que MM. Millaud, Vallier, Guyot et Munier soupaient, chez Grüber, de fort bon appétit en buvant à la *santé* du Sénat, nous n'en gagnâmes pas moins notre lit avec une inquiétude mortelle.

Le lendemain, à la première heure, nous nous précipitâmes sur les journaux du matin.

Feuilleton du *Carillon de St-Georges* 12

LA

JEUNESSE DORÉE

PAR

LE PROCÉDÉ RUOLZ

— Non pas, s'il vous plaît; et que ça commence!

Le fiacre s'arrêta.

On était arrivé devant le théâtre national des Funambules.

XIX

Les vicomtes aux avant-scènes des Funambules

La salle était pleine du haut en bas.

Une seule avant-scène restait inoccupée.

Le vicomte et Brigantine en prirent aussitôt possession.

Ce soir-là, par extraordinaire, l'illustre Debureau paraissait dans deux pièces, le *Bœuf enragé* et la *Mère l'Oie*, deux des plus désopilants chefs-d'œuvre de son désopilant répertoire; aussi la foule était-elle accourue de tous les coins de la ville. C'était un splendide tohu-bohu de blouses et d'habits d'Elbeuf, de casquettes et de chapeaux de soie, de gants blancs et de mains noires. Le parterre était rempli d'une masse attentive et grouillante à la fois; aux colonnes des loges et aux corniches des amphithéâtres, des enfants et des hommes se tenaient suspendus, en guise de cariatides vivantes.

Électrisé par les applaudissements chaleureux de son public, Debureau réalisait des merveilles. Jamais il ne s'était élevé à une si grande hauteur de coups de pied et de taloches: il touchait au sublime de l'art.

Il régnait dans la salle un religieux silence, rompu de temps à autre par des tempêtes de rires surhumains; puis le silence redevenait si profond qu'on eût entendu voler un foulard.

L'entrée bruyante du vicomte, qui fit claquer la porte de sa loge, souleva de violents murmures.

— Silence aux avant-scènes! crièrent cent bouches d'une voix unanime.

— Très bien! dit Florestan à Brigantine; ils sont dans leurs jours de susceptibilité; je présume que nous allons rire un peu.

— J'en nourris le doux espoir! répondit la reine du Ranelagh.

Il est à propos d'apprendre au lecteur, s'il ne le sait déjà, qu'une des plaisanteries les plus spirituelles et le plus souvent renouvelées des vicomtes consiste à ameuter les spectateurs des petits théâtres, lesquels ayant payé le prix de leurs places au bureau, tiennent essentiellement à s'amuser et à écouter pour leur argent.

Juvignac et madame de Montpont eurent soin, en s'asseyant, de faire grincer les pieds de leurs chaises sur le plancher raboteux de la loge.

— Silence donc, aux avant-scènes! répétèrent les cent voix rendues furieuses par l'obstination du vicomte.

L'agitation se calma peu à peu.

Tout à coup, dans l'avant-scène placée vis-à-vis de la sienne, Florestan aperçut Fabien de Néris.

— Bravissimo! pensa-t-il: ce sera encore plus drôle que je ne l'avais supposé.

— Hé! vicomte de Néris? cria-t-il de toutes ses forces, comment vous portez-vous, ce soir?

— Merci, mon cher, répondit Fabien sur le même ton, ma santé est toujours florissante.

Les spectateurs furent tellement ahuris de cet audacieux sans-gêne, que nul ne songea à protester.

— Est-il vrai que vous partiez bientôt pour l'Italie?

— Je pars demain, répartit Néris à tout hasard.

— En ce cas, faites-moi un plaisir?

— Parlez, vicomte.

— Envoyez-moi, quand vous serez là-bas, une cargaison de fromage de Parmesan; Chevel et Corcelet en sont dépourvus à cette heure, ce qui me gêne beaucoup lorsque la fantaisie me prend de demander du macaroni au gratin.

En ce moment, l'indignation furieuse du public éclata avec la rapidité et le fracas de la foudre.

Les cris: *A la porte! à la porte!* retentirent dans tous les sens à faire crouler la voûte.

Habitués à ces sortes d'intermèdes, les acteurs attendirent patiemment que la pièce se rétablît. Quant à Brigantine, elle se tordait sur sa chaise, riant à gorge déployée, comme Mollière fait rire ses servantes.

Florestan, accoutumé à ces orages, se leva, s'appuya sur le rebord de la loge, et se posant ainsi qu'un orateur grave à la tribune du palais Bourbon:

— Messieurs..... dit-il.

Il fut interrompu par une effroyable bordée de sifflets.

— Peuple français..... reprit-il.

Le tapage redoubla d'intensité.

Peuple français!..... peuple de braves!..... cria-t-il d'une voix éclatante, qui parvint, pour un temps, à dominer le tumulte, vous

Horreur !! le RÉVEIL LYONNAIS annonçait avec un titre en vedette : « Arrestation de notre rédacteur en chel !!! » Le NOUVELLISTE paraissait au comble de la jubilation, le PROGRÈS ne publiait que des lignes énigmatiques, le LYON RÉPUBLICAIN manifestait une certaine mauvaise humeur (symptôme grave !) et quant au PETIT LYONNAIS, il réservait ses appréciations.....

Vous avez bien lu : le PETIT LYONNAIS *réservait ses appréciations* !

Décidément, il avait dû se passer des choses épouvantables. ..

L'article du RÉVEIL LYONNAIS débutait par ces mots :

« M. Gambetta veut ses émeutes ; il ne les aura pas. C'est en vain qu'il enverra à son préfet de police des circulaires dignes de Maupas..... nous protestons contre ces procédés impériaux, etc., etc. »

Nous respirâmes. Il résultait des renseignements complémentaires, que le sang versé était celui d'un agent de la préfecture assommé à coups de canne.

Bien plus, on apprenait que le rédacteur en chef du RÉVEIL LYONNAIS, M. Cournet, hostile aux actes de rébellion qui avaient déterminé l'action coercitive des gardiens de la paix, non seulement *n'avait pas été mis au secret. mais qu'on l'avait immédiatement relaxé et qu'il ne serait même pas poursuivi devant les tribunaux !!...*

Les lecteurs du RÉVEIL avaient donc été les dupes d'une nouvelle *fumisterie* de M. Tony Loup. Mais les *fumisteries* de ce genre, politiques ou porcographiques, rapportent des pièces de *deux sous*, et M. Tony Loup les cultive avec une tendre sollicitude.

Toutefois, la question avait une autre importance.

Il s'agissait du *respect de la loi.*

Les *blanquistes* avaient voulu honorer la mémoire d'un citoyen que la Démocratie honorera toujours Rien de mieux. On devait, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort, déposer des couronnes sur sa tombe. Rien de plus naturel et de plus conforme à la libre manifestion des sympathies démocratiques.

Notez que jamais le gouvernement n'avait songé à interdire la libre manifestation de ces sympathies.

Tout ce qu'il avait fait, le gouvernement, c'était d'assurer, par une circulaire du préfet de police, la liberté de la rue contre tous les encombrements d'un caractère démonstratif ou religieux.

Aux *blanquistes* qui désiraient se rendre au Père Lachaise, il avait dit : « Allez au Père Lachaise, par groupes, sans encombrer la voie publique, tant que cela vous fera plaisir ; nous n'y voyons aucun inconvénient et nous n'avons même pas à discuter le mobile de votre démonstration en dehors des garanties inhérentes à la liberté de la rue ! »

Il avait dit cela aux *blanquistes*, comme il l'aurait dit à n'importe quelle secte politique ou religieuse.

Vulgairement on appelle cela de la *liberté*.

Mais certains *blanquistes* n'avaient pas été de cet avis. Ils s'étaient formés en cortège, ils avaient arboré des emblèmes, ils avaient fait, en un mot, une *procession* politique et socialiste, absolument comme les cléricaux auraient fait une *procession* des bons dieux en cartonpâte ou de madones en papier mâché.

Leur *procession* devait, bon gré mal gré, accaparer la voie publique?

Le gouvernement n'a point partagé leur manière de voir et de là sont venus le conflit, la bagarre, quelques arrestations et quelques mois de prison....

Eh bien ! en cette circonstance, ce n'est pas le gouvernement que nous blâmons, ce sont les huit ou dix *blanquistes meneurs* qui, n'ayant pas suivi les conseils du citoyen Frédéric Cournet. rédacteur en chef du RÉVEIL LYONNAIS (!) ancien préfet de police sous le Commune, ont résisté aux agents de M. Camescasse, préfet de police de la République.

La Loi, lorsqu'elle est basée *sur l'exercice sans entraves de la liberté pour tous*, doit être respectée et veut être aveuglément obéie. Il appartenait aux *blanquistes*, citoyens républicains, de pas l'oublier. Aucuns l'ont oublié, et les torts sont complètement de leur côté.

C'était bien, d'ailleurs, ce qu'avait compris le citoyen Frédéric Cournet, ancien délégué à la préfecture de police, en engageant ses amis et ses coréligionnaires politiques à respecter la liberté de la rue.

Car le citoyen Cournet qui peut redevenir délégué à la préfecture de police, n'hésiterait pas, le jour où les partisans de M. Thiers organiseraient des *processions* en son honneur, à les faire charger à coups de casse-tête par tous ses fidèles *blanquistes* redevenus gardiens de la paix.

CADET.

VEINARD DE FALSACAPPA !

Les agents de la sûreté sous les ordres de M. Louis, secrétaire-général pour la police, vont pouvoir se signaler par un de ces exploits que l'on met .... en musique.

Nous le prévenons que le terrible Falsacappa des *Brigands* d'Offenbach est à Lyon depuis hier.

Ce qui l'y a amené, c'est l'annonce que voici :

BANQUE DE LYON & DE LA LOIRE

Le Conseil d'administration de la Banque de Lyon et de la Loire a l'honneur d'informer le public que les administrateurs qui étaient à Vienne ont retiré les vingt-cinq millions de francs consignés pour la concession du Crédit maritime des Pays-Autrichiens, et repartent pour rentrer à Lyon.

Dès leur retour, MM. les syndicataires seront prévenus du jour très prochain où ils pourront retirer à la caisse de la Banque de Lyon et de la Loire les sommes déposées par eux.

A l'heure où nous écrivons, Falsacappa a enrôlé dans sa bande bon nombre d'actionnaires de la *Banque de Lyon et de la Loire*, qui doivent aller attendre sur la route de Vienne les *vingt-cinq millions* apportés par des commissionnaires surnommés *administrateurs*.

Pour sûr, M. Louis, chef des carabiniers, et ses vaillants acolytes, arriveront *trop tard* ...., et vous verrez que ce veinard de Falsacappa empochera le *magot* !

Mais au moins quelques actionnaires auront la satisfaction de n'avoir pas tout perdu !

COGNE-MOU.

SOCIALISME DU « RÉVEIL LYONNAIS »

On lit dans le RÉVEIL LYONNAIS du 10 janvier :

Un de nos confrères, fait de FORTS JUSTES réflexions au sujet de la facilité avec laquelle on peut engager des objets au Mont-de-Piété.

On n'a, dit-il, qu'à produire une lettre, une carte de visite, un reçu, quoi que ce soit ; et le bureau accepte l'objet offert en gage, aussi les vols sont-ils nombreux. Ils reçoivent là comme un encouragement facile. Argenterie, bijoux, linges, etc..., s'entassent dans les entrepôts du Mont-de-Piété et l'on ne retrouve que rarement les auteurs des vols.

« Ce sont surtout les restaurateurs qui supportent ces vols ; il ne se passe pas de jours qu'on n'engage des cuillers, services de table, linge, etc..., volés dans les établissements.

« Aussi les restaurateurs ont-ils résolu de porter remède à cet état de choses.

« Ils ont décidé de provoquer une réunion pour demander à l'administration qu'on ne puisse rien engager au Mont-de-Piété sans produire un certificat du commissaire de police de son quartier attestant la légitime provenance de l'objet engagé. »

Cette mesure serait juste ; et nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative des restaurateurs.

Ainsi, pour sauvegarder les cuillers et les fourchettes de quelques gargotiers qui, étant donnée leur clientèle de *filous*, n'auraient qu'à munir de chaînes leurs ustensiles de mastication, le RÉVEIL LYONNAIS, journal socialiste (!!), a l'impudence d'émettre le vœu que *l'on ne puisse rien engager au Mont-de-Piété sans produire un certificat du* COMMISSAIRE DE POLICE DE SON QUARTIER...

Le RÉVEIL LYONNAIS trouve que les commissaires de police ne mettent pas assez leur nez dans la vie privée des *pauvres diables*, et pour qu'eux ou leurs femmes puissent apporter un morceau de pain aux enfants criant la faim — un morceau de pain qu'ils payeront 8 pour cent d'intérêt, — il lui faut que le commissaire de police « atteste » que ces *pauvres diables* ne sont pas des *voleurs* ; il lui faut qu'ils aillent essuyer la honte d'un interrogatoire policier avant de gravir les marches de la Banque de Misère ! !

Voilà bien le *socialisme*, voilà bien l'*égalité* et la *fraternité* que pratiquent les *banquistes* à la solde de banquiers bonapartistes !

Dans le nombre de ces *banquistes* il en est un ou deux, rédacteurs ou propriétaires du moniteur des lupanars lyonnais, qui frémiraient de toutes leurs écailles si on les contraignait à déclarer au commissaire de police ce qu'ils rencontrent, de temps en temps, sous le chandelier « des dames ! »

Malheureux Cournet (nous écrivons *Malheureux*, car la lettre M qui précède votre nom, en tête du RÉVEIL LYONNAIS, ne peut signifier autre chose), dans quel bourbier venez-vous donc patauger ! !

GUEULE D'EMPEIGNE.

HISTOIRES VRAIES

VI

La mésaventure d'un Commis de magasin

Ceci se passait non pas à Séville mais à Lyon, en l'an de grâce ou de disgrâce — affaire d'appréciation — 1881, quelques jours avant le premier janvier. L'histoire est donc toute récente, et comme elle a fait un certain bruit, nous tairons les noms de certains personnages.

Un matin, une voiture à deux chevaux gris pommelés, superbement harnachée, conduite par un cocher élégant, flanqué d'un *groom* non moins argenté sur diverses coutures, s'arrêtait rue de la République, devant la boutique, pardon ! le laboratoire d'un pharmacien très connu. Pour préciser, nous dirons que le laboratoire est sis non loin de la rue des Archers.

Une dame d'un âge mûr descendait de la voiture et pénétrait dans le laboratoire.

Ici, j'ouvre une parenthèse.

Quand je vous aurai appris que la dame avait un air des plus respectables et qu'elle était mise avec recherche, je vous aurai appris tout ce que vous devez savoir sur son compte.

Le pharmacien mérite mieux que trois lignes vulgaires, attendu que dans notre histoire il joue un rôle plus important que la dame.

Donc, sachez que ce noble disciple d'Esculape est une des célébrités lyonnaises. Il a même la réputation d'analyser les urines et les taches de sang avec un flair des plus appréciés par les gens de robe ou les médecins appelés à éclairer la justice.

Mais ce qui le distingue entre tous ses honorables confrères, c'est une calotte grecque à gland magnifique qu'il enlève avec une obséquiosité à nulle autre pareille.

Lorsqu'il vous salue, dans son laboratoire, l'échine décrit un arc de cercle qui vous fait rêver d'une arbalète sans corde, et on se pâme d'aise en présence du plus séduisant des sourires.

Je ferme ma parenthèse en même temps que la dame a refermé sur elle la porte du laboratoire du pharmacien où nous l'avions laissée en train de pénétrer.

M. X..., le pharmacien, arc de cercle bien dessiné, calotte grecque à la main, sourire séduisant sur les lèvres, lui pose cette question :

— Que désire Madame?

— Je désirerais, Monsieur, vous entretenir en particulier.

— C'est bien facile, veuillez passer dans mon salon.

A peine assis, la dame commença en ces termes :

— Ce que j'ai à vous dire, Monsieur, est très délicat, mais à un pharmacien, surtout de votre caractère, de votre âge et de votre valeur, on peut avouer bien des choses...

— Hum ! pensa M. X.... Est-ce qu'à son âge, cette respectable personne...? Il sourit, s'inclina et attendit.

— J'ai un fils de dix-sept ans environ. Cet enfant, entraîné par les réclames du *Bavard Lyonnais*, la fougue de son tempérament et des amis débauchés, s'est livré à des accointances suspectes, malsaines, et ... bref, il est, aujourd'hui, dans un piteux état. Je n'ai pas cru, moi, sa mère, devoir l'interroger, mais il ne mange pas, dépérit à vue d'œil et cela me désole. Bien plus, le fâcheux état de sa santé n'a pas été un peu sans influence sur l'état de son esprit. Il divague par moments, parle de notes à payer, de factures, que sais-je ? Je crains que, faute de remèdes énergiques, le mal ne fasse qu'empirer et j'ai songé à vous, Monsieur, dont on proclame la délicatesse et le savoir, pour faire subir à mon fils un interrogatoire nécessaire et, si la persuasion était insuffisante, pour le contraindre, même par la force, à ne vous rien cacher, de façon à le guérir le plus rapidement possible. Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monsieur, que je saurais largement reconnaître le service que vous m'auriez rendu en cette circonstance...

— Je n'ai rien à vous refuser, Madame, répondit le pharmacien, enchanté de la proposition qui lui était faite. Veuillez m'amener monsieur votre fils, je me charge très volontiers de ce que vous attendez de mon ministère.

— Je vais vous l'amener tantôt, répliqua la dame en se levant et en gagnant la porte et sa voiture, tandis que M. X... continuait à décrire des arcs de cercle, à maintenir sa calotte grecque à la hauteur de sa chevelure et à sourire avec béatitude.

* * *

Presque immédiatement après, la confidente du pharmacien faisait son entrée dans le magasin des *Deux-Passages*.

Là, après avoir choisi pour quatre ou cinq mille francs de marchandises, elle se dirigeait vers la caisse.

— Monsieur le caissier, disait-elle, en ouvrant son portefeuille, je n'ai sur moi que 500

---

connaissez les droits imprescriptibles et sacrés qu'a tout citoyen d'exprimer librement son opinion. Quoi donc, nous avons rasé la Bastille le 14 juillet 1789! quoi donc! nous avons purgé notre beau pays de ses tyrans le 29 juillet 1830, et je n'aurais pas le droit de proclamer hautement mes sympathies pour un noble fromage que vous n'appréciez pas à sa juste valeur? Allons donc! mais s'il en était ainsi, je préférerais vivre au Spitzberg ou être déporté dans les mines de la Sibérie.

Puis se tournant du côté du théâtre et interpellant les acteurs :

— Vous autres, dit-il, continuez vos jeux scéniques. Quoi qu'il arrive, je m'estimerai toujours heureux d'avoir plaidé la cause du parmesan méconnu et opprimé.

N'essayons pas de raconter les scènes qui suivirent cette étrange allocution; nous n'y réussirions que médiocrement, quel que fût d'ailleurs le luxe des périphrases, des métaphores et d'onomatopées auxquelles nous eussions recours. Disons seulement que Florestan et Brigantine disparurent fort à propos par un escalier dérobé qui s'enfonce sous le théâtre, juste au moment où leur loge était assiégée par la multitude ivre de fureur.

— Bien joué, vicomte! s'écria madame de Montpont lorsqu'elle eut le pied sur le boulevard. J'en rirai, je crois, jusqu'au jugement dernier.

— Cocher, dit Juvignac en passant devant l'homme au carrick noisette, j'entre aux Folies-Dramatiques; viens m'attendre à la porte de ce monument.

XX

Où l'on retrouve la vicomtesse

A peine installé, dans l'avant-scène des Folies, Brigantine dit à Juvignac, devenu un instant grave et silencieux comme un trappiste :

— Qu'avez-vous fait de votre gaîté ébouriffante, vicomte ? Vous a-t-on forcé de la déposer au bureau des cannes? Dans ce cas, j'aime à croire qu'on a eu la délicatesse de vous donner un numéro, afin que vous puissiez la réclamer en sortant.

— N'ai-je donc pas le droit d'être sérieux quand il me plaît, répartit Florestan d'une voix caverneuse, suis-je un autre Démocrite, pour rire à tous propos?

— Un autre Démocrite ! se demanda madame de Montpont; de quel Démocrite veut-il parler? C'est sans doute quelque farceur dans le genre d'Arnal ou d'Alcide Toussez ! Pourtant je ne connais aucun acteur comique de ce nom-là... Peut-être bien joue-t-il dans la banlieue.

— Décidément, vous avez quelque chose? reprit-elle; vous vous agitez comme un diable dans un bénitier?

— J'ai des inquiétudes...

— Dans la tête ou dans le cœur?

— Dans les jambes, ajouta-t-il laconiquement.

L'agitation et la mauvaise humeur du vicomte provenaient d'une seule cause, et cette cause la voici : dans une loge obscure du rez-de-chaussée, Blanche de Folle-Avoine lui était apparue en compagnie d'un jeune homme blond, à qui elle prodiguait ses minauderies les plus avenantes ; et tout aussitôt il avait entendu siffler dans son sein les mille serpents de la jalousie.

Et cependant, le matin même, il l'avait chassée outrageusement.

Explique qui pourra les inexplicables contradictions de ce pauvre cœur humain !

— C'est elle ! se disait-il; je suis sûr qu'elle se rit de moi ! Patience... rira bien qui rira le dernier ! Ce que j'en ferai ce n'est pas que je l'aime, non, certes, je ne l'aime plus. Mais je veux faire un exemple profitable à ce godelureau et à cette péronnelle. Ah ! mes drôles ! vous avez pensé que j'étais de cette race de lions sensibles qui laissent impunément couper leurs griffes et arracher leurs molaires? Erreur stupide, en vérité ; on vous démontrera, en temps et lieu, que mes dents sont d'acier et que mes griffes sont de bronze !

— Il monte ! il monte ! se disait mademoiselle de Folle-Avoine, à qui n'échappaient ni les froncements de sourcils ni les plissements de bouche du vicomte; ah! tu m'outrages, mon petit ! ah ! tu soufflettes ma joue droite, et tu t'imaginee que je serais assez bête pour tendre la joue gauche ! Détrompez-vous, mon très cher ; les rôles des victimes sont un emploi ridicule, dans lequel je n'aspire point à débuter.

Et, dès lors, elle redoubla d'amabilité envers son blond chevalier ; celui-ci, considérant cette gracieuseté inusitée comme le signe précurseur d'une complète victoire, se laissa aller à faire la roue comme un paon, et chantonna entre ses lèvres :

Il faut céder à mes lois ;
Et comment s'en défendre ?
Quand mon cœur a fait un choix,
Soudain il faut se rendre.

— Qu'est-ce que vous marmotez? demanda la vicomtesse.

— Mais du *Zampa*, opéra en trois actes, musique de...

— Des bêtises ! interrompit-elle ; écoutez la pièce, et taisez-vous.

(*La suite au prochain numéro.*)

Albéric SECOND.

Le Directeur-Gérant, J. MICHAUD.

Imp. BEAU Jeune et Cie, r. de la Pyramide, 3, Lyon

francs environ, mais si vous vouliez bien me confier un de vos jeunes commis, je le laisserais, en passant, chez mon frère, M. X..., pharmacien, à deux pas d'ici, qui payerait la note de mes divers achats...

— Qu'à cela ne tienne, répondit le caissier !

Et il appela un jeune commis, joli comme une demoiselle, qu'il chargea d'aller avec la belle dame, en voiture, encaisser la facture des marchandises que l'on plaça, en face, sur les coussins du véhicule armorié.

Trois minutes plus tard, la voiture s'arrêtait de nouveau devant le laboratoire de M. X...

M. X... en l'apercevant, s'empressait d'ouvrir la porte de la pharmacie, la dame disait simplement : « Voilà ! » au pharmacien qui se confondait en salutations, le jeune commis descendait de voiture et entrait dans le laboratoire pendant que la belle dame disparaissait pour toujours avec ses paquets.

(*La fin au prochain numéro.*)

ONÉSIPHORE.

VARIA

Nos lecteurs ne l'ignorent pas : Deux préfets de la République, M. Hérold, préfet de la Seine, et M. Dumarest, préfet du Gard, viennent d'être enterrés *civilement*.

Les journaux *cléricafards* ont poussé des cris désespérés à propos de ces deux exemples partis de si haut.

Nous y répondons en publiant l'article ci-dessous, dû à la plume de M. Charles Beauquier, député de Besançon :

LES ENTERREMENTS CIVILS
ET LA LÉGISLATION

La question des enterrements civils est, on peut le dire, toute nouvelle. Avant ces dernières années, ils avaient été tellement rares que jamais on n'avait songé à en faire l'objet d'une disposition législative. C'était des accidents que la loi n'avait pu prévoir et dont elle entendait ne pas se préoccuper. Quelles que fussent les dispositions d'esprit du mourant, qu'il repoussât ou non ce qu'on appelle es « secours » de la religion, il était, une fois mort, invariablement et inévitablement conduit à l'Eglise.

La législation ne reconnaît même pas au prêtre le droit de refuser son concours. C'est donc l'enterrement religieux *obligatoire* aussi bien pour le défunt que pour le ministre de la religion.

L'article 19 du décret du 23 prairial an XII porte en effet que : « Si le ministre de culte se *permet* de refuser son ministère, l'autorité civile, soit d'office, soit sur la réquisition de la famille, doit commettre un autre ministre du culte ».

Il suit de là, évidemment, que dans l'esprit du législateur, les funérailles religieuses sont de droit. Encore une fois, la loi n'en connaît pas et n'en veut pas connaître d'autres.

Depuis qu'avec le progrès et la diffusion des idées scientifiques, les esprits se sont enhardis en plus grand nombre à penser « librement, » c'est-à-dire en rejetant le joug de tout système imposé d'avance, il s'est produit une série de faits jusqu'alors inouïs. Des hommes, qui ne croyaient pas aux dogmes religieux et qui ne fréquentaient jamais les temples, ont voulu mettre en harmonie leur mort avec des idées qu'ils avaient professées de leur vivant et ont repoussé les prétendus secours de la religion à leurs derniers moments.

Cette affirmation de la libre pensée devant la tombe ne s'est naturellement pas produite sans soulever les clameurs de la pensée *esclave*.

Les résistances sont venues, en même temps, et de la famille et de la société.

Dans le plus grand nombre des cas, voici ce qui se passe aujourd'hui :

Lorsqu'un libre-penseur est mort sans indiquer dans son testament ses intentions relativement au caractère civil de ses obsèques, quelles qu'aient été les manifestations anti-religieuses de sa volonté, même au moment d'expirer, sa famille passe outre et fait conduire son corps à l'église.

Et quand bien même, en prévision de cette intolérance fanatique de ses proches, le libre-penseur a pris soin d'écrire une attestation formelle de sa volonté, il n'en est tenu souvent aucun compte par la famille.

Ce cas est beaucoup plus fréquent qu'on ne serait disposé à le croire. Quoi de plus naturel, du reste, que cette méconnaissance des dernières volontés du défunt, alors que le clergé y encourage les parents et alors que la magistrature, dans les jugements qu'elle a eu à prononcer en ces matières, considère comme honteux, infamant, comme un scandale qu'il faut éviter à tout prix un enterrement fait sans le concours des représentants d'un culte.

L'administration elle-même, a fait chorus avec ces fanatiques et l'on a vu, sous l'Ordre moral, des préfets et des maires assigner aux enterrements sans prêtres une route déserte, à une heure extrêmement matinale, comme s'il s'était agi d'une de ces exécutions capitales que l'hypocrisie de la loi s'efforce de dérober à tous les yeux.

Par une singulière prévision du sens moral, dont les esprits religieux offrent du reste souvent l'exemple, l'homme constant dans son opinion, le juste inébranlable célébré par Horace, est tenu pour infâme par les croyants et pratiquants, parce que toute sa vie a été de la plus irréprochable unité, tandis qu'ils exaltent et glorifient l'esprit faible, le lâche qui, après avoir vécu en contempteur des choses religieuses, tremble au moment de sa mort devant l'anéantissement fatal de son être et, adorant ce qu'il avait brûlé, se confesse et demande le viatique, démontrant par là, une fois de plus, que la Religion est fille de la peur.

A l'heure actuelle où ce mot « liberté de conscience » est dans toutes les bouches, rien ne garantit le libre-penseur, mort comme il avait vécu, contre le scandale de cette apostasie posthume, qui consiste à traîner son corps dans une église où il n'a jamais voulu mettre les pieds de son vivant.

Puisqu'on a fait tout dernièrement l'effort de comprendre que la liberté de conscience ne donne pas seulement le droit de professer ouvertement un culte quelconque, mais même le droit de n'en professer aucun — puisque c'est là le sens de l'instruction *laïque* si longtemps réclamée et enfin obtenue pour nos écoles, il convient, ce nous semble, de faire un pas de plus et d'affirmer le droit évident de mourir « laïquement » et d'être enterré « laïquement ».

A ceux qui contesteraient la nécessité d'inscrire ce droit si naturel dans la loi et d'y ajouter une sanction pénale pour la faire respecter, nous pourrions citer des faits nombreux à l'appui. Un seul nous suffira, le plus récent. C'est celui de cet honorable ingénieur, M. Monnot qui, pour obliger sa famille fanatisée à exécuter les dispositions testamentaires relatives à ses obsèques civiles, a cru devoir déshériter son fils et sa femme au bénéfice de la ville de Paris, pour le cas où ils feraient passer son cadavre par l'église.

En dépit de cette clause, les parents du défunt l'ont fait enterrer avec le cérémonial religieux.

Il y aura procès : les héritiers plaideront et peut-être gagneront-ils leur cause. C'est un point qui dépendra du degré de cléricalisme des juges, car la loi, qui prend soin de sauvegarder les dernières volontés du défunt jusque dans l'attribution de sa tabatière ou de sa plus pauvre culotte, laisse les héritiers libres de violer ses intentions, même les plus formelles, lorsqu'il s'agit de ses obsèques ou de la destination à donner à son corps.

Un professeur de droit à la faculté de Toulouse, M. Bressolles, déclare que « consulté par une fille dont le père avait souscrit, *devant notaire,* l'engagement d'exclure le prêtre de son foyer et de ses obsèques, » il n'a pas hésité à se prononcer pour la nullité d'un pareil engagement.

M. Leroux, un jurisconsulte lyonnais qui a écrit un ouvrage sur les sépultures, est d'avis que l'athéisme doit être poursuivi comme contraire aux bonnes mœurs et qu'un enterrement civil, étant un outrage à la morale religieuse et aux bonnes mœurs, doit être interdit.

C'était aussi l'opinion de M. Beulé; qui, au 24 juin 1873, s'écriait devant le Parlement, aux applaudissements de la droite, en traitant cette question des enterrements civils :

« Je dis que vous outragez de la façon la plus sanglante la conscience publique, quand vous venez ainsi, tous les jours régulièrement, montrer votre triste cortège, vos symboles qui effraient, vos négations désespérées. »

Dans cet état de la législation et des mœurs, nous avons jugé utile de saisir le corps législatif du projet suivant :

Article premier. — Lorsqu'au décès d'une personne, il sera produit une disposition signée d'elle sous une forme testamentaire ou autre, prescrivant le caractère civil ou religieux de ses obsèques, ses volontés devront être exécutées.

Art. 2. — Si l'exécuteur testamentaire, ou à son défaut les parents ou le conjoint n'ont pas respecté la volonté du défunt, ils seront frappés des peines édictées par l'article 358 du Code pénal (amende et emprisonnement).

Charles BEAUQUIER,
député de Besançon.

DERNIÈRES NOUVELLES

Un duel à l'hameçon vient d'avoir lieu entre MM. Charvet et Delaroche.

M. Tony Loup a été grièvement blessé. G. d'E.

INDICATEUR LYONNAIS AUTORISÉ

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LES EMPLOYÉS ET DOMESTIQUES des deux Sexes

SEULE Maison A LYON Et en France OU LES FILLES DOMESTIQUES Sont logées GRATUITEMENT et placées dans les 24 heures

M.-A. PRADEL Directeur
PLACE Morand 15 LYON

Inutile de se présenter si l'on n'est porteur de Bons CERTIFICATS ou des Renseignements à Lyon

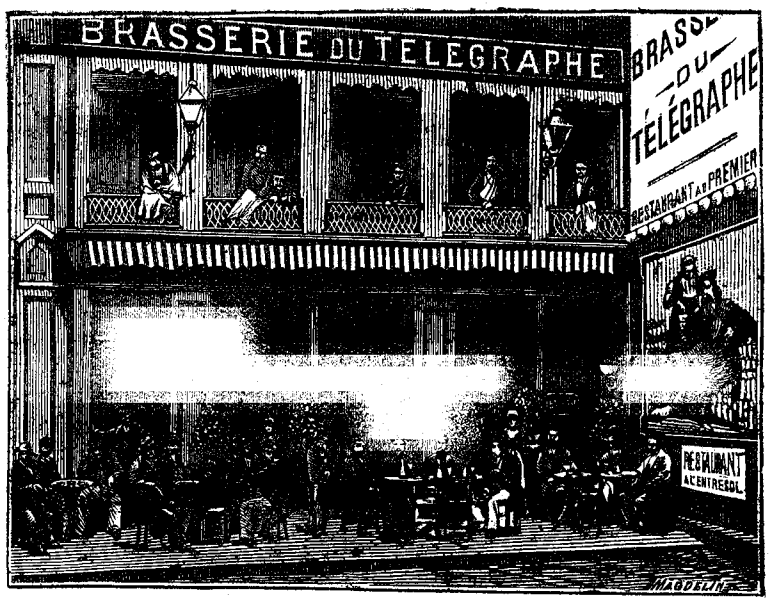

LOUIS ROUSSEL
Près de la place de la République et du Télégraphe
RESTAURANT AU PREMIER -- SALONS
SERVICE A LA CARTE — PRIX MODÉRÉS
Choucroute et Charcuterie de Strasbourg — Huîtres et Escargots
TOUS LES SAMEDIS, TRIPES A LA MODE DE CAEN
BIÈRE & CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
Etablissement recommandé à MM. les Voyageurs

GUÉRISON
complète en peu de temps des névralgies, migraines, maux de dents, maux d'yeux, maux d'oreilles, surdités,
par l'emploi du traitement du Docteur russe
LŒWENTHAL
La réputation d'efficacité de ce traitement n'est plus à faire; depuis **40 ans** qu'il est ordonné et employé, il a été reconnu le seul véritablement infaillible.
DÉPOT PRINCIPAL :
Pharmacie BOUQUET
10, rue Quatre-Chapeaux, et dans toutes les Pharmacies
Prix du traitement **4** *fr.* **50**
Envoi franco contre timbres-postes

MAYER FILS, PÉDICURE
TOILE RÉSOLUTIVE SOUVERAINE CONTRE LES CORS
SUCCÈS CERTAIN — **La Boîte : 1 fr.** — SUCCÈS CERTAIN
18, Rue Mulet, LYON

La Sécurité
MOBILIÈRE
COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES VOLS
25, Rue St-Augustin, 25
PARIS
Cette Compagnie a pour objet de rembourser les pertes éprouvées par suite de vols.
On demande des Agents pour la France et l'Etranger.

LE SAVON PHŒNIQUE
DE L. FOUGEROUX, DE LYON
Se recommande par son principe anti-épidémique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons, et toutes maladies de peau provenant de l'âcreté du sang.
Indispensable dans la toilette intime; il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.
En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.

A VENDRE
Fonds de Mécanicien
BIEN OUTILLÉ
EXPLOITANT DEUX SPÉCIALITÉS
Facilité de Paiement
POUR RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :
AU BUREAU DU JOURNAL, IMPRIMERIE BEAU JEUNE
3, rue de la Pyramide, 3, Lyon-Vaise

PHOTOGRAPHIE
Genre Camée
IMITATION EMAIL
Alph. BERNOUD
MÉDAILLÉ ET BREVETÉ S. G. D. G.
2, Rue des Archers, 2
LYON
On opère par tous les temps
PORTRAITS APRÈS DÉCÈS
Maisons à Naples, Florence et Livourne

DESSIN ET GRAVURE
ARTISTIQUES SUR BOIS
Clichés en cuivre et en plomb
S. MAGDELIN
1, QUAI D'OCCIDENT, 1
LYON

A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN
GRAND CHOIX
DE JOUETS D'ENFANTS
LYON JOB LYON
13, RUE JEAN-DE-TOURNES, 13
Gros et Détail
EXPOSITION A PARTIR DU PREMIER DÉCEMBRE
DÉPOT D'ARTICLES DE ST-CLAUDE
Jeux de Jardin, Croquets, Jeux de Tonneaux, Quilles, Jeux de Tennis
Jeux de Salon, Boules Buis et Ferrées
ARTICLES DE MÉNAGE